

RAPPORT ANNUEL SUR L'UTILISATION DES FONDS ATTRIBUÉS PAR L'AGFPN A LA FRCL MJ POUR L'ANNÉE 2025

Le : 19 juin 2026

Signature du représentant légal :



1) identification des financements octroyés à l'organisation par l'AGFPN

Les fonds utilisés en 2025 proviennent, conformément à la convention du 16 janvier 2023 entre l'AGFPN et la FRCL du Massif Jurassien pour le financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs par le fonds paritaire national :

1. Des fonds versés en 2025 attribués au titre de l'année 2024 : 4 363 €
2. Des fonds versés en 2025 attribués au titre de l'année 2025 : 4 972 €

Soit un total de fonds octroyés de : 9 335 €

La méthode comptable retenue pour l'enregistrement des crédits reçus est la comptabilisation dès réception des fonds.

2) identification et description des moyens mis en œuvre par l'organisation pour réaliser la mission N° 1 identifiée à l'article L.2135- 11 du code du travail

Mission : conception, gestion, animation et évaluation des politiques menées paritairemment et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.

Les missions sont conduites par Marie-Françoise de Dominicis (ci-après MFDD), directrice de la FRCL du Massif Jurassien, et Aline Babou (ci-après AB), chargée de mission RH à la FRCL du Massif Jurassien.

SOIT POUR L'ANNEE 2025

*** 7 jours de travail de Marie-Françoise De Dominicis et 7 jours de travail de Aline Babou ont été comptabilisés en 2025.** Elles correspondent aux dates et missions suivantes :

10 -11 mars 2025 :

10 mars : concertation et élaboration d'une feuille de route technique en vue de la rencontre avec les syndicats représentatifs de la branche dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire.

11 mars : fin de la concertation (matin) et rencontre (après-midi) avec les syndicats représentatifs de la branche dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire.

Lieu de la réunion : FRCL-MJ à Morre, le 11 mars à 14h

Ordre du jour :

- présentation du bilan économique et social,
- négociation annuelle obligatoire 2025 sur les salaires, la formation et l'égalité professionnelle,
- questions diverses.

Total : MFDD : 2 jours / AB : 2 jours

24 juin 2025 : préparation (une demi-journée) et participation (une demi-journée) à la réunion avec les élus du syndicat des fromagers.

Date : 24 juin à 14h

Lieu : FRCL-MJ à Morre

Ordre du jour :

- positionnement de la FRCL par rapport au lait cru,
- travail sur la fiche de poste du maitre fromager cadre dirigeant,
- questions diverses.

Total : MFDD : 1 jour / AB : 1 jour

1^{er} juillet : préparation (1 jour) et participation (1 jour) à la réunion de la commission mixte paritaire chargée de la négociation de la convention collective sur le thème du régime complémentaire d'assurance santé et du dispositif Haut Degré de solidarité.

Date de la réunion : 1^{er} juillet à 9h30

Lieu : Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté à Besançon

Ordre du jour :

- présentation par Agrica des comptes de résultats de l'accord santé et du service action sociale,
- point sur les actions de formation financées dans le cadre du HDS,
- perspectives 2025-2026,
- questions diverses.

Total : MFDD : 2 jours / AB : 2 jours

10 octobre 2025 : préparation (une demi-journée) et participation (une demi-journée) à la réunion concernant la Commission Mixte Paritaire sur le thème du régime complémentaire d'assurance santé et les dispositions du HDS (Haut Degré de Solidarité).

Date de la réunion : 10 octobre à 11h

Lieu : Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté à Besançon

Ordre du jour :

- échanges sur l'évolution des frais de gestion,
- présentation de l'étude d'impacts sur le compte santé
- point d'actualité sur les tendances santé
- utilisation des budgets dans le cadre du dispositif HDS (Haut degré de solidarité),
- questions diverses

Total : MFDD : 1 jour / AB : 1 jour

18 novembre 2025: préparation (une demi-journée) et participation (une demi-journée) à l'assemblée générale du syndicat des fromagers.

Date : 18 novembre à 16h

Lieu : Maison du Comté à Poligny

- rapports d'activité, moral et financier du Président
- discussion / échanges avec les participants.

Total : MFDD : 1 jour / AB : 1 jour

Récapitulatif (en jours) :

2025	MFDD	AB
10-11 mars	2	2
24 juin	1	1
1 ^{er} juillet	2	2
10 octobre	1	1
18 novembre	1	1
TOTAL	7	7

* Par ailleurs, les services juridiques de CERFRANCE ont été mobilisés en 2025 sur les tâches suivantes :

- Elaboration du bilan social 2025
- Préparation et Accompagnement pour la NAO 2025

3) Description de la méthode d'affectation des charges

- **Les coûts directs** correspondent :

1) **A la valorisation des salaires** chargés des salariées de la FRCL concernées (la directrice et la chargée de mission RH) pour le nombre de jours consacrés par chacune d'elle pour les missions rappelées au point n°2.

2) **Au règlement de la facture envoyée par CERFRANCE** reçue le 30 juin 2025 (voir PJ) dont on peut ventiler le montant comme suit :

Mission 1 : Accompagnement, rédaction, réunions négociation accord prévoyance : 25 %

Mission 2 : Accompagnement déploiement CCN coopération laitière 2022 2023 2024 : 25%

Mission 3 : Accompagnement NAO 2023- 2024- 2025 : 30% (3 X 10%)

Mission 4 : Établissement bilan social 2025 : 10%

Mission 5 : Accompagnement lecture CR commission sociale ATLA : 10%

Soit, pour l'année 2025, un montant HT de :

5514 € X [10% (NAO 2025) + 10% (Bilan social 2025)] = 1 102,80€

- **Les coûts indirects** sont évalués chaque année suivant la même méthode. Elle consiste à :

1) calculer l'ensemble des frais générés par l'activité de la FRCL, puis à rapporter ce montant au nombre de salariés en équivalent temps plein de l'année donnée. On obtient ainsi un coût de fonctionnement par salarié et par an (ratio n° 1).

2) calculer, pour les 2 salariées concernées, la part de leur temps de travail annuel qu'elles ont consacrée aux missions rappelées au point numéro 2 (ration n° 2).

3) par produit de ces deux ratios, on a le coût indirect pour la part de temps de travail investi par les deux salariées dans les missions relevant de ce rapport.

1. Relevé du montant annuel des charges d'exploitation hors charges de personnel en 2025 : 672 276 €

2. Calcul du ratio n°1 : montant annuel des charges d'exploitation hors charges de personnel pour 1 ETP en 2025 : Nombre d'ETP de l'année : 16,96 donc **ratio n°1 = 672 276 / 16,96 = 39 639 €**

3. Calcul de la part d'équivalent temps plein annuel de chaque salariée concernée pour les missions citées

4. Calcul des coûts indirects, par multiplication des deux ratios

RAPPORT ANNUEL 2025

- ATTESTATION SUR L'HONNEUR -

Organisation : Fédération Régionale des Coopératives Laitières du Massif Jurassien

Représenté par son représentant légal Mathias BOUILLET, agissant
en qualité de Président

➔ Je soussigné, Mathias BOUILLET, Président de la FRCL du Massif Jurassien, déclare
sur l'honneur que les fonds perçus ont été utilisés conformément à leur
destination prévue à l'article L.2135-11 du code du travail.

Fait à Morre, le 18 juin 2026

Signature et Cachet

